



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction DIRCHU
Sous Direction Bâtiments
Service Cellule marchés
Contact Marie-Laure BELLE
Tél: 04 75 79 81 82 Fax: 04 75 79 27 07
Courriel: mlbelle@ladrome.fr

A.D.M.I.S. SERVICES

Association des distributeurs de matériels
d'Incendie et services
M. Le Président Roberto Montserrat
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Réf: Votre courrier reçu le 14/05/12 – Demande
d'adhésion à la charte ADMIS SERVICES. LR +
AR N°1A 068 878 7303 4

À Valence, le 25 mai 2012

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 mai 2012, vous avez saisi mes services en vue de l'acceptation de l'adhésion à la Charte, Admis Services, pour toute soumission aux appels d'offres concernant la pose et maintenance des extincteurs.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire savoir que dans le cadre de notre dernière consultation relative à ce type de prestation, il était effectivement demandé dans le règlement de la consultation la production de certificat APSAD.

Toutefois, ces certificats de qualification professionnelle/qualité n'ayant aucune valeur obligatoire, le règlement de la consultation susvisé précisait bien que « Chacun des certificats précité pourra faire l'objet d'équivalence » dans la mesure où le pouvoir adjudicateur doit accepter d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produite par les prestataires, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont pas la possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

Aussi, lors de toute consultation nous ne manquons pas d'analyser avec bienveillance le dossier de candidature des prestataires qui présentent des équivalences à ces certificats et nous seront particulièrement attentifs aux entreprises adhérents à la Charte Admis Services.

Dans l'attente,
Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, mes meilleures salutations.

Par déléation du Président
Didier GUILLAUME, Directeur de l'Action, de l'Habitat
Président du Conseil général
Vice-président du Sénat

Patrice GORCE

